



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Session du 12 octobre 2020

Sessione di u 12 di ottobre di u 2020

Rapport N° 2020-7

Raportu N° 2020-7

Rapport du Président de la Chambre des Territoires Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii

Objet :	Information et discussion sur les nouvelles habilitations conférées au PADDUC par la loi portant engagement pour le logement, l'aménagement et le numérique (ELAN)
Oggetu :	Infurmazioni è discussioni in quantu à i novi abilitazioni attribuiti à u PADDUC da a leghji chì porta ingaghjamentu pà l'alloghju, l'accunciamentu è u numericu » (ELAN)"

Le rapport du Conseil exécutif en objet et ci-annexé, vise à informer les élus des évolutions apportées par la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 dite loi « ELAN » en particulier celles qui concernent les nouvelles habilitations conférées au PADDUC.

Les principales évolutions introduites par la loi ELAN portent, d'une part, sur les possibilités de construire dans des secteurs déjà urbanisés et d'étendre l'urbanisation dans les communes littorales à certaines conditions et, d'autre part, sur l'exclusion de certaines parties des territoires de l'application de l'article L.121-8 du Code de l'Urbanisme.

Ces dispositions, ambiguës, ont suscité un certain nombre d'interrogations et de sollicitations auxquelles la Collectivité de Corse a répondu. Néanmoins, beaucoup de risques de malentendus demeurent. Aussi, j'ai souhaité que les représentants que vous êtes des communes et des intercommunalités puissent être également informés et ainsi s'exprimer afin que le groupe de travail « Loi ELAN et PADDUC » soit saisi des observations que vous jugerez utiles.

Cependant, il est rappelé ici que le but de cette consultation n'est pas de recueillir des demandes de modification du PADDUC de manière anticipée mais bien de dialoguer afin de lever les ambiguïtés qui demeurent quant à l'impact de la loi ELAN sur les dispositions et principes des lois Montagne et Littoral que le PADDUC rappelle et auxquels la Collectivité de Corse reste attachée et qu'elle continue de défendre.

Dans le même esprit de concertation et de dialogue voulu entre la Collectivité de Corse et les territoires, j'ai souhaité que vous soit également soumis le second rapport de suivi et d'évaluation du PADDUC 2017-2019 présenté devant l'Assemblée de Corse lors de la session des 24 et 25 septembre derniers.

Vi pregu di dibàttene

Je vous prie de bien vouloir en débattre.